



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 13 avril 2022

OBJET :

DE-22-04-1-23) REMPLACEMENT D'UN ADJOINT AU MAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi treize avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 31 mars 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER.

Absents excusés : M. BONAVENTURE (pouvoir à M. CHARDON), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE), Mme GALL (pouvoir à M. POLITZER).

Absents : Mme ALBERT, M. DIARRA .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220413-lmc1H9601H1-DE
Date de réception en Préfecture : 19/04/2022
Date de Publication : 21/04/2022

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 fixant à douze le nombre d'adjoints au maire ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 désignant les 12 adjoints au Maire ;

Vu la démission de Monsieur Bruno CAMELOT, 5^{ème} adjoint au Maire, adressée à Madame la Préfète le 2 avril 2022 qui l'a acceptée ;

Considérant qu'il convient d'élire un nouvel adjoint ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

D É L I B È R E

Après un appel à candidatures, les candidats sont les suivants :

-M. Pierre GIRARD

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	41
Nombre de bulletins déclarés blancs ou nuls :	08
Nombre de suffrages exprimés :	33
Majorité absolue :	17

A obtenu :

- M. Pierre GIRARD : 32 voix (trente-deux voix)
- M. PITAVY : 1 voix (une voix)

M. Pierre GIRARD a obtenu la majorité absolue et est proclamé 12^{ème} adjoint au maire et immédiatement installé.

Les adjoints élus du 6^{ème} au 12^{ème} rang lors du Conseil municipal du 27 mai 2020 sont classés respectivement au rang précédent dans l'ordre du tableau.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé